

Du 12 janvier 2021

02 51 12 87 07

e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

EXERCICE EMPLOIS 2021

Début décembre, nous vous avons déjà fait état des 7 suppressions d'emplois en 2021 dans le 44 (voir le tract explicatif [ici](#) sur notre site).



A partir des documents du CTL « emplois, » il nous est aujourd'hui possible de vous en dire un peu plus, et ce bien que ces derniers soient proches de l'imbuvable et que l'argumentation pour justifier des suppressions site par site, est passé aux oubliettes !

NB : le CTL emplois (1^{ère} séance le 12 janvier 2021 / 2^{ème} séance le 21/01 a été boycotté par l'intersyndicale à 4¹.

LES SUPPRESSIONS PAR CATÉGORIE EN 2021 DANS LE 44

IP	IDIV	A	B	C
+1	-3	-2	+5	-8

Les structures concernées par des modifications d'emplois en 2021 que ce soient des suppressions d'emplois, des redéploiements d'emplois suite à des fermetures de sites et des régularisation notamment liées à des situations de détachements) sont :

- Direction : -1 IDIV HC / +1 IDIV CN / +1A / +1B / -2C
(=> total = 0 emploi)
- Equipe de renfort : -2C
- BDV2 : -1A
- BDV St-Nazaire : -1A

- PCE1 Nantes : -2A
 - PCE2 Nantes : -1A / -2B (=> -3 emplois)
 - PCRP St-Nazaire : +3A / -1B (=> +2 emplois)
 - SPFE St-Nazaire : +1B
-
- SIP Rezé : -1B / -2 C (=> -3 emplois)
 - SIP Nantes centre : -1B / -1C (=> -2 emplois)
 - SIP Pornic : +1B / -2C (=> -1 emploi)
 - SIP Châteaubriant : -1B / +3C (=> +2 emplois),
 - SIP St-Nazaire : +3B,
 - SIP Nantes Nord : +3B / +1C (=> +4 emplois),
 - SIP Nantes Nord - AJV : -1B,
 - SIP Nantes Est : +1C,
-
- SIE Nantes Nord : -1B / -1C (=> -2 emplois)
 - SIE Ancenis : -1A : +2B / -4C (=> -3 emplois),
 - SIE St-Nazaire : +9B / +3C (=> +12 emplois),
 - SIE Pornic : -1IDV HC / -1A / -9B / -1C (=> -15 emplois)
-
- CDIF St-Nazaire : -1A,
 - SGC Pornic : +2B / +3C (=> +5 emplois)
 - CDL Pornic-Paimboeuf : +1IP
 - SGC Pontchâteau : +1A / +2B / +2C
(=> +5 emplois)
 - CDL Pontchâteau Savenay : +1IDIV CN
-
- Trésorerie Guemené Penfao : -1IDIV CN, -3B / -1 C
(=> -5 emplois),
 - Trésorerie Carquefou : -1A,
 - Trésorerie Nort sur Erdre : +1A / -1B (=> 0 emploi),
 - Trésorerie de Pambœuf : -1IDIC HC / -3B / -3 C
(=> -7 emplois),
 - Trésorerie de Savenay : -1IDIV HC / -1A / -4B / -2C
(=> -8 emplois)
 - Trésorerie de La Baule : -2B / -1C (=> -3 emplois)
 - Trésorerie de Guérande : -1C
 - Trésorerie : de Blain : -1B
 - Trésorerie de St-Herblain : -2B / -2C (=> -4 emplois)
 - Trésorerie du Loroux-Botttereau : -1C
 - Trésorerie de Clisson : -1C
-
- CGR antenne de Châteaubriant : +2A/
+14B / +9C (=> +25 emplois)



1 - Solidaires, CGT ; CFTD et FO

Les « explications »

Pour être clair, autant par le passé, les redistributions d'emplois étaient fonction de ce qui était appelé les points-charges, autant aujourd'hui, les gouvernements décident arbitrairement un nombre de suppressions d'emplois déclinés par ministère, puis par direction.

Il faut ensuite *bidouiller* au niveau départemental, pour adapter le nombre d'emplois restants aux missions !!!! D'où la nécessité de prioriser des missions... et pour les agents, de ne plus, parfois, trouver un sens réel au travail quotidien.

7 suppressions dans le 44 en 2021 : vraiment ?

En réalité, ce sont **36 suppressions d'emplois** qui sont imposées dans le 44 en 2021. C'est parce que 25 emplois² sont implantés du fait de l'installation du CGR à Châteaubriant que nous arrivons au chiffre global de 7 suppressions !....

Pour 2021, les redéploiements, transferts et renforts pour le 44 sont au nombre de 16 et déclinés comme suit :

SIE	contribution aux antennes de SIE	-1
	Pôles nationaux de la fiscalité prof.	-1
PCRP		-1
Dotation CGR (Châteaubriant)		25
CF	Contribution à la modernisation des process PCE	-3
Transfert d'activité de Guémené (fermeture) à Redon		-3

Les différents correctifs

La DGFIP travaille avec un paramètre dit de « contribution proportionnelle » qui vise à assurer une répartition équilibrée de l'effort. Pour chaque direction, il est tenu compte :

- x des emplois dédiés aux métiers supra-départementaux,
- x d'un abattement à la formation des primo-affectés de catégorie C et au turn-over
- x d'une décote dégressive qui vise à amoindrir le poids

2 - ces 25 emplois proviennent de transferts d'emplois en provenance d'autres départements qui perdent la mission CGR

de la contribution des départements de taille modeste. Un correctif dit « charges et enjeux » tend à ajuster la contribution proportionnelle, en considération de la charge de travail et des enjeux des directions et de leur évolution.

Un autre correctif « environnemental » a pour objet de corriger la contribution proportionnelle, à la hausse ou à la baisse, au regard des conditions d'exercice des missions et de la situation socio-économique des départements.

Pour le 44	Correctifs	
	Charges et enjeux	Environnemental
Fiscalités des particuliers	0,2	-3,8
Fiscalité des professionnels	0	-3,6
Contrôle fiscal	1,8	0,5
Missions foncières	3,6	-0,2
Secteur Public local	13,8	-2,8

Par ailleurs, la DRFiP44 précise que des discussions avec la Délégation interrégionale ont permis d'affiner l'exercice et de transformer 2 suppressions de B en 2 suppressions de A et d'obtenir 1 emploi de C en plus.

Elle indique aussi avoir profité de l'exercice pour régulariser des implantations d'emplois correspondant à des agents détachés et donc des modifications de charges constatées de fait entre services, ... sans davantage d'explication. Évidement ! Cela n'est plus dans l'air du temps.

Les suppressions à la DGFIP/DRFiP44

En 2021, la DGFIP comptabilise 1800 suppressions d'emplois mais du fait d'un correctif de +8 (corrigé du transfert entre programmes), il y a été 1792 suppressions d'emplois (1431 en 2020).



Soit plus que l'effectif d'un département tel que le 44 qui ne compte plus désormais que 1529 emplois (contre 1791 en 2009)!

Rappel:
26 839 suppressions d'emplois à la DGFIP depuis 2009 (dont 282 en Loire-Atlantique)

